

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2021

---

RESPONSABILITÉ PÉNALE ET À LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 4387)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL380

présenté par  
M. Eliaou, rapporteur

-----

### ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« personne »,

insérer les mots :

« qui est ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.